FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 27 février 2019**

Membres ayant participé à la téléconférence de 20h30 à 21h30 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES, Olivier BROSSIER.

Excusés : Thomas KAPUSTA, Paul NGUYEN, Hervé LAPEYRE.

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

RAPPEL DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE OU D'HORAIRE

La CNSB rappelle aux clubs de prendre connaissance des RGES 2019 et plus particulièrement des articles suivants :

15.03 Les demandes de reports des calendriers définitifs doivent être adressées à la C.N.S.B ou la C.F Jeunes selon la catégorie concernée ou, dans le cadre de leurs compétences, à leurs décentralisations régionales ou départementales, 15 jours avant la date initiale des rencontres concernées, accompagnées d'un droit dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré.

17.04.01 L'heure de début des rencontres est fixée par la C.N.S.B ou la C.F Jeunes selon la catégorie concernée, ou, dans le cadre de leurs compétences, par leurs décentralisations régionales ou départementales.

17.04.02 Sauf dispositions contraires prévues par la C.N.S.B ou la C.F Jeunes selon la catégorie concernée, ou, dans le cadre de leurs compétences par leurs décentralisations régionales ou départementales, l'heure de début des rencontres d'un programme double est fixée à 11 heures.

17.04.03 La C.N.S.B ou la C.F Jeunes selon la catégorie concernée, ou, dans le cadre de leurs compétences, leurs décentralisations régionales ou départementales, peuvent modifier le jour et l'horaire prévu sur demande écrite des deux clubs concernés, adressée au moins quinze jours avant la rencontre en saison régulière et au moins 72 heures avant la rencontre pour les phases de classement et de finale, accompagnée d'un droit dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré.

Décision CNSB : Toutes les demandes qui ne remplissent pas les conditions des RGES Baseball 2019 seront rejetées.

PRISE DE LICENCE

Des problèmes ont été signalés lors de la prise de licence sur le nouveau site, les nationalités ne sont pas toujours marquées ou quelques fois marquées comme joueur français.
La CNSB alerte les clubs sur le sujet. Attention aux mauvaises surprises lors du contrôle des licences lors du championnat.
La CNSB a également constaté que certaines licences sont prisent sans la photo, aucun roster ne sera accepté s'il manque la photo sur la fiche du licencié. Chaque photo manquante peut être ajoutée par le licencié sur le site sans être obligé de contacter le siège fédéral.

CHALLENGE DE FRANCE 2019

Composition des poules du Challenge de France 2019

Équipes évoluant à Montpellier	**Équipes évoluant à Beaucaire**
Huskies Rouen	Cougars Montigny-le-Bretonneux
Stade Toulousain Baseball	Paris U.C Baseball
Barracudas Montpellier	Templiers Sénart
Lion Savigny-sur-Orge	Boucanier La Rochelle

Horaires des rencontres :

- Jeudi 9 mai 2019 (2 rencontres sur chaque site) :

Terrain de Montpellier (Complexe sportif de Veyrassi, Rue des 4 Vents, 34000 Montpellier)
11h00 : Rouen vs Toulouse
16h00 : Montpellier vs Savigny-sur-Orge

Terrain de Beaucaire (Chemin du mas des Cailloux 30300 Beaucaire)
11h00 : Montigny-le-Bretonneux vs Paris
16h00 : Sénart vs La Rochelle

- Vendredi 10 mai 2019 (3 rencontres sur chaque site) : 10h00, 13h30 et 17h00
- Samedi 11 mai 2019 (demi-finales à Montpellier) : 11h00 et 16h00
- Dimanche 12 mai 2019 (Finale à Montpellier) : 14h00

Réunion technique :

- Mercredi 8 mai 2019 à 20h00 à l'hôtel IBIS, 95 Place Vauban, Boulevard Antigone, 34000 Montpellier

Échéances à venir :

- 24 avril 2019 à 23h59 : Date limite de retour du roster provisoire
- 30 avril 2019 au plus tard : Communication des rosters provisoires aux équipes

POINT(S) DIVERS

Jérôme DEBRAIS, Ligue Nouvelle-Aquitaine a demandé à rejoindre la Commission Nationale Sportive Baseball.

Décision CNSB : la CNSB est favorable et le proposera au prochain bureau directeur pour validation.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 03 avril 2019**

Membres ayant participé à la téléconférence de 20h30 à 21h30 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES, Olivier BROSSIER. Paul NGUYEN, Jérôme DEBRAIS

Excusés : Thomas KAPUSTA.

Il est constaté que 6 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE OU INVERSION

Division 2 :

Montpellier2 vs Meyzieu Date et horaire initiaux : 26 mai à 11h00
Date et horaires proposés : 14 juillet à 11h00

Décision CNSB : Accordé (Montpellier2)

Meyzieu vs Montpellier2 Date et horaire initiaux : 14 juillet à 11h00
Date et horaires proposés : 26 mai à 11h00

Décision CNSB : Accordé (club requérant Montpellier2)

CHALLENGE DE FRANCE 2019

- **24 avril 2019** à 23h59 : Date limite de retour du roster provisoire
- **30 avril 2019** au plus tard : Communication des rosters provisoires aux équipes
- Le modèle de roster est en pièce jointe

Réunion technique :

- Mercredi 8 mai 2019 à 20h00 à l'hôtel IBIS, 95 Place Vauban, Boulevard Antigone, 34000 Montpellier

POINT(S) DIVERS

La C.N.S.B souhaite un excellent championnat aux équipes de division 2 qui commencent le leur le weekend prochain.
Rappel : Pensez à renvoyer le roster Championnat de France 2019 déjà envoyé, afin de compléter la rubrique « Roster » sur le site fédéral. (***Reçu 4 sur 12 !)***

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 10 avril 2019**

Membres ayant participé à la téléconférence de 20h30 à 21h30 : Jean-Marie MEURANT, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES, Olivier BROSSIER, Paul NGUYEN.

Excusés : Thomas KAPUSTA, Jérôme DEBRAIS

Il est constaté que 5 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE OU INVERSION

Division 2

Sénart2 vs Ronchin	Date et horaires initiaux :	16 juin à 11h00 à Sénart
	Date et horaires proposés :	16 juin à 11h00 à Ronchin
Ronchin vs Sénart2	Date et horaires initiaux :	14 juillet à 11h00 à Ronchin
	Date et horaires initiaux :	14 juillet à 11h00 à Sénart

Décision CNSB : refusé (la date du 14 juillet est réservée prioritairement pour les Play-offs ou Play-downs de la Division 1)

Division 1

Toulouse vs Valenciennes	Date et horaires initiaux :	2 juin à 11h00 et 14h00 à Toulouse
	Date et horaires proposés :	1er juin à 16h00 et 2 juin à 11h00

Décision CNSB : accordé (club requérant Valenciennes)

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division1 :

- Journée 1 du 23/24 mars 2019 :
Les rencontres de Division 1 sont homologués.

- Journée 2 du 30/31 mars 2019 :
Les rencontres de Division 1 sont homologués.

- Journée 3 du 6/7 avril 2019 :
Les rencontres de Division 1 sont homologués à l'exception de la rencontre n° D1A0129 entre Montpellier et Savigny-sur-Orge.

- Montpellier vs Savigny-sur-Orge, match n°D1A0129 du 07/04/19 : utilisation en jeu de 4 joueurs stagiaires du Pôle France bénéficiant d'une extension de licence au titre de l'année 2019.

Décision CNSB : une défaite par pénalité : 9/0 (article 32-1.01 des RGES Baseball 2019).

AVERTISSEMENTS

- Sur de nombreuses feuilles de match, il manque le prénom du joueur (écris en entier) ainsi que les abréviations (ETR, 18U, UE, EX, M, …).
- Sur certains Iroster, il manque encore des photos.

Vous avez eu trois journées sans amende financière, c'est terminé. !

- Les documents de matches doivent être envoyés dès le dimanche soir par la voie appropriée dans un format respectueux des officiels qui traitent ensuite ces documents (bien scanné, à l'endroit, …).

- Les résultats doivent être communiqués après chaque rencontre à la CNSB.

POINT(S) DIVERS

Le Président de la CNSB remercie très chaleureusement Aude et Delphine qui font les statistiques des championnats nationaux.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 18 avril 2019**

Membres ayant participé à la téléconférence de 20h50 à 21h45 : Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Thomas KAPUSTA, Hervé LAPEYRE.

Excusés : Jérôme DEBRAIS, Stephen LESFARGUES, Olivier DUBAUT, Olivier BROSSIER

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE OU INVERSION

Division 1

Metz vs Paris U.C Date et horaires initiaux : 05 mai à 11h00 et 14h00 à Metz
Avancé aux date et horaires proposés : 28 avril à 11h00 et 14h00 à Argancy

Décision CNSB : Accord C.N.S.B (club requérant Metz)

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division1 :

- Journée4 du 13/14 avril 2019 .
Les rencontres de Division 1 sont homologués.

Division2

Journée 1 du 6/7 avril 2019
Les rencontres de Division 2 sont homologués.

Journée 2 du 13/14 avril 2019
Les rencontres de Division 2 sont homologués.

AVERTISSEMENTS

Expulsion pour le joueur Lucas Louis licence 023790 du club de Bréal sous Montfort match n° D2B206.
Avertissement au banc de Montpellier 1 match D1A139

Rappel : encore trop de documents nous parviennent sans les noms des équipes, sans les prénoms, et sans les abréviations

- Sur certains Iroster, il manque encore des photos.

- Les documents de matches doivent être envoyés dès le dimanche soir par la voie appropriée dans un format respectueux des officiels qui traitent ensuite ces documents (bien scannés, à l'endroit, …).

CHAMPIONNATS REGIONAUX

Nous attendons toujours les résultats et classements des ligues suivantes : Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes.

Extrait des annexes 19 des RGES :

Obligations des Ligues Régionales pour la Catégorie 19 ans et plus

Les ligues doivent transmettre les résultats de leurs championnats et les classements à la C.N.S.B tous les 15 jours.

A défaut d'effectuer cette transmission, la ligue concernée se verra sanctionnée par une pénalité financière dont le montant est défini chaque année par le comité directeur fédéral

POINT(S) DIVERS

Malgré les demandes multiples pour obtenir le roster des équipes pour le site fédéral seulement 6 clubs nous les ont transmis. Egalement plus que quelques jours pour nous faire parvenir votre roster provisoire pour le Challenge de France 2019.

Je profite de l'occasion pour demander aux clubs de division2 de remplir le roster ci-joint afin d'alimenter également le site fédéral pour la division.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 24 avril 2019**

Membres ayant participé à la téléconférence de 21h à 21h50 : Jean-Marie MEURANT, Thomas KAPUSTA, Olivier BROSSIER, Paul NGUYEN.

Excusés : Jérôme DEBRAIS, Stephen LESFARGUES, Olivier DUBAUT, Hervé LAPEYRE

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE OU INVERSION

Division 1

Savigny vs Rouen Date et horaires initiaux : 14 avril à 11h00 et 14h00 à Savigny
Date et horaires proposés : 30 mai à 12h00 et 15h00 à Rouen

Décision CNSB : Accord C.N.S.B (club requérant Savigny)

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division1 :

- Journée 5 du 20/21 avril 2019 .
Les rencontres de Division 1 sont homologués.

Division2

Journée 3 du 20/21 avril 2019
Les rencontres de Division 2 sont homologués.

AVERTISSEMENTS ET AMENDES

Division1

Rouen vs Toulouse : feuille de match D1A0151 du 21 avril 2019 incomplète, manque noms des équipes 10€ pour Rouen et Toulouse.

Metz vs Sénart : non communication des résultats match2 D1B0157 80€ pour Metz

La Rochelle vs Nice : Avertissement au speaker de La Rochelle.

Division2

Vallée du Gapeau vs Béziers : non communication des résultats de la journée D2D410 et D2D 411 – 160 €. Match D2D410 feuille de match manque club recevant et visiteur 10€ Vallée Gapeau et Béziers

Ronchin vs DunkerqueD2A108 et D2A109 : manque sur la feuille de match le club recevant 2x10€ Ancien document de feuille de match –

Sénart2 vs Ermont D2A111 manque la signature du coach d'Ermont.

Bréal vs Rouen2-D2A208 et D2A209 : manque sur les feuilles de matches le club club recevant et le club visiteur 20€ pour Bréal et Rouen2.

Puc2 vs Montigny2 D2A211 et D2A212: non communications des résultats de la journée 160€ pour le Puc2, manque sur la feuille de match D2A211 club recevant et visiteur 10€ pour le Puc2 et Montigny-match D1A212 feuille mal remplie, catégorie, et championnat .10€ Puc2

Meyzieu vs Montpellier2 : feuille de match D2D408 nom du club visiteur 10€ pour Montpellier2 feuille de match D2d409 manque nom club recevant et club visiteur , 10€ pour Meyzieu et Montpellier2

SANCTIONS

Expulsion : Thomas DEZEIRAUD n° de licence 033820 club « Pirates » de Béziers match D2B411 du 21 avril 2019 (inscrit cahier des sanctions)

CHAMPIONNATS REGIONAUX

Nous remercions l'ensemble des ligues pour la communication des résultats et classement du dernier week-end

POINT(S) DIVERS

Seulement deux clubs de division2 nous ont fait parvenir le roster de leur équipe afin d'alimenter le site fédéral pour la division, c'est important pour la communication, nous comptons sur vous pour nous les transmettre au plus vite.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 1er Mai 2019 à 21h**

Membres ayant participé à la téléconférence de 20h50 à 21h35 : Jean-Marie MEURANT, Thomas KAPUSTA, Olivier BROSSIER, Paul NGUYEN, Hervé LAPEYRE, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES

Excusés : Jérôme DEBRAIS,

Il est constaté que 7 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE OU INVERSION

Division 1

Savigny vs Toulouse Date et horaires initiaux : 4 mai à 11h00 et 14h00 à Savigny
Date et horaires proposés : 4 mai à 18h00 à Sénart
Date et horaires proposés : 5 mai à 10h00 à Pershing

Décision CNSB : Accord CNSB (club requérant Savigny-sur-Orge)

Savigny vs Valenciennes : Date et horaires initiaux : 19 mai à 11h00 et 14h00 à Savigny
Date et horaires proposés : 19 mai à 11h00 et 14h00 à Valenciennes

Décision CNSB : Accord CNSB (club requérant Savigny-sur-Orge)

Nice vs Sénart : Date et horaires initiaux : 2 juin à 11h00 et 14h00 à Nice
Date et horaires proposés : 16 juin à 11h00 et 14h00 à Nice

Décision CNSB : Accord CNSB (club requérant Sénart)

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division 1 :

- Journée réserve du 27/28 avril 2019.
Les rencontres suivantes de Division 1 sont homologués :
Rouen vs Montpellier,
Savigny-sur-Orge vs Clermont-Ferrand,
Metz vs PUC

Division 2

Journée 4 du 25/26 avril 2019
Les rencontres de Division 2 - poule Nord - sont homologués.

SCORAGE

Il a été constaté que des scoreurs sous-diplômé pour la Division1 Baseball aient officiés.
La CNSB en l'absence de la CFSS rappelle que le niveau minimum requis est SF3.

CHALLENGE DE FRANCE 2019

Réunion technique :

Mercredi 8 mai 2019 à 20h00 à l'hôtel IBIS, 95 Place Vauban, Boulevard Antigone, 34000 Montpellier
Il sera demandé le roster définitif lors de la réunion technique par ordre alphabétique avec 12 joueurs minimum et 22 joueurs maximum figurants sur le roster provisoire.
Pour chaque joueur ne figurant pas sur le roster provisoire et rajouté sur le roster définitif, le club concerné devra s'acquitter d'un droit de 300 €.

L'ensemble des rosters provisoires ont été vérifiés par la CNSB (Article 13.2.1 du règlement du Challenge de France)
Décision CNSB : les rosters provisoires des clubs de Rouen, Montigny-le-Bretonneux, La Rochelle, Sénart et Stade Toulousain sont homologués en état.

- Roster provisoire du PUC : prise de licence le 25/04/2019 pour le joueur Maximin MONBEIG, la CNSB ne voit pas d'objection à la participation du joueur, homologation du roster.
- Roster provisoire de Montpellier : prise de licence le 26/04/2019 pour le joueur Maël ZAN, la CNSB ne voit pas d'objection à la participation du joueur, homologation du roster.
- Roster provisoire de Savigny-sur-Orge : demande au club de Savigny-sur-Orge de rayer de la liste Théo LAKMECHE, joueur non licencié en 2019 à la FFBS, sinon homologation du roster pour le reste des joueurs.

CHAMPIONNATS REGIONAUX

Nous aimerions créer un document identique afin d'harmoniser et simplifier la saisie et la lecture des résultats et classements des différentes ligues.

POINT(S) DIVERS

RAPPEL

Seulement deux clubs de Division 2 nous ont fait parvenir le roster de leur équipe afin d'alimenter le site fédéral pour la division, c'est important pour la communication et le partage des informations, nous comptons sur vous pour nous les transmettre au plus vite.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du jeudi 16 mai 2019 à 21h**

Membres ayant participé à la téléconférence de 20h50 à 21h35 : Jean-Marie MEURANT, Thomas KAPUSTA, Paul NGUYEN, Stephen LESFARGUES.

Excusés : Jérôme DEBRAIS, Olivier BROSSIER, Hervé LAPEYRE, Olivier DUBAUT

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE OU INVERSION

Division 1

Le terrain de baseball de la ville de Savigny-sur-Orge n'est toujours pas disponible pour accueillir des rencontres de Division 1, les travaux d'aménagement n'ont toujours pas débuté.

Par conséquence, les rencontres de Savigny-sur-Orge du 26 mai, 7 juillet, 14 juillet, 21 juillet, 28 juillet et 4 août, se joueront à Chartres quand Savigny-sur-Orge sera l'équipe recevante.
Pour le 23 juin le terrain de Chartres ne sera pas disponible, la CNSB proposera un calendrier avec le club de Savigny-sur-Orge visiteur pour cette journée.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division 1 :

- Journée 6 du 4/5 mai
Les rencontres de Division 1 sont homologués.

Division 2

Journée de réserve du 4/5 mai 2019
Les rencontres de Division 2, à savoir :
Sénart 2 vs Ermont
Montigny-le-Bretonneux 2 vs Rouen2
sont homologués.

CHALLENGE DE FRANCE 2019

Suite à la réunion technique du mercredi 8 mai 2019 à Montpellier, les commissaires techniques ont accepté à la demande du club de La Rochelle un joueur ne figurant pas sur le roster provisoire et rajouter dans le roster définitif.

Décision CNSB : sur la base de l'article 14.1.3 du règlement du Challenge de France, pour chaque joueur ne figurant pas sur le roster provisoire et rajouté sur le roster définitif, le club concerné devra s'acquitter d'un droit de 300 €.

Classement final du Challenge :

1. SENART TEMPLIERS
2. ROUEN HUSKIES

RECOMPENSES INDIVIDUELLES

Meilleur Frappeur (sur la base des 2 premières journées)
SOSA Junior (Rouen)
Batting Average : 1.000

Meilleur Lanceur (sur la base des 2 premières journées)
CANELON Kevin (Montpellier)
Earned Run Average: 0.00

Most Valuable Player (sur la base de la finale)
PERDOMO Alexander (Sénart)

Le club de Sénart est qualifié pour une coupe d'Europe en 2020.

POINT(S) DIVERS

DERNIER RAPPEL

Seulement 5 clubs de Division 2 nous ont fait parvenir le roster de leur équipe, difficile à comprendre pour l'ensemble des membres bénévoles de la CNSB.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 22 Mai 2019 à 21h**

Membres ayant participé à la téléconférence de 21h à 21h45 : Jean-Marie MEURANT, Thomas KAPUSTA, Olivier BROSSIER, Paul NGUYEN, Hervé LAPEYRE, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES. Absent : Jérôme DEBRAIS,

Il est constaté que 7 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division 1 :

- Journée 7 du 18/19 mai 2019.
Les rencontres de Division 1 sont homologuées

Division 2 :

- Journée 5 du 18/19 mai 2019
Les rencontres de Division 2 - poule Nord - sont homologuées.
Les rencontres de Division 2 - poule Sud - sont homologuées à l'exception de la rencontre Vallée du Gapeau vs Meyzieu (manque feuille de match D2D419).

Rain-out

Ermont vs Ronchin : la rencontre D2A119 est reportée au 20/21 juillet 2019.

AVERTISSEMENT ET AMENDES

- Club de La Vallée du Gapeau : non communication des résultats dès la fin des rencontres de la 5ème journée de Division 2.

Décision CNSB : Amende de 160 € (application de l'annexe 2 des RGES Baseball 2019).

- Club de la Vallée du Gapeau : non transmission par courrier électronique le soir de la rencontre des 2 feuilles de match et attestations collectives soit 30 € x 2 = 60 €, non transmission par courrier électronique le soir de la rencontre des 2 feuilles de score soit 30 € x 2 = 60 € (application de l'annexe 2 des RGES Baseball 2019).

Décision CNSB : Amende de 120 € et deux défaites par pénalité pour le club.

- Expulsion pour Lucas NAGANO, club du Stade Toulousain, licence n°104936, match D1A0181

CHAMPIONNATS REGIONAUX

ANNEXE.1.03
Application RGES 5.02.01.03
Préparée par la C.N.S.B. et Votée par le Comité Directeur des 24- 25 novembre 2018
CONDITIONS D'ENGAGEMENTS DIVISION 3

A LIRE AVANT INSCRIPTION

POINT(S) DIVERS

- Dès que possible, la CNSB travaillera sur le calendrier des Playoffs et Playdowns pour anticiper les futurs déplacements des équipes (notamment pour la première journée) et répondre dans la mesure du possible, aux différents souhaits des équipes de Division 1.

- Pour mémoire, les résultats de la saison régulière seront conservés entre les trois équipes de la même poule qualifiées pour les Playoffs et idem pour les trois équipes de la même poule qualifiées pour les Playdowns.

- Quelques clubs semblent peu soucieux des conditions de respect de la règle 18.05.01.
Rappel : deux heures avant l'heure officiel du début de la rencontre, l'échauffement se déroule de la façon suivante :
- 40 minutes de « batting » à l'équipe recevant,
- 40 minutes de « batting » à l'équipe reçue,
- 10 minutes « d'infield » à l'équipe recevant,
- 10 minutes « d'infield » à l'équipe reçue
- 10 minutes de remise en état du terrain,
- 10 minutes pour le protocole.

- Suite à plusieurs rappels de la CNSB, les équipes dont le nom figurent dans la liste ci-dessous ont du mal à transmettre un roster officiel 2019 après plusieurs semaines de compétition :

- Béziers,
- Bréal-sous-Montfort,
- Dunkerque,
- Ermont,
- Eysines,
- Meyzieu,
- Montpellier2,
- PUC 1 et 2,
- Patriots,
- Ronchin,
- Rouen2,
- Saint-Aubin de Médoc.

Pour la CNSB,
Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 29 Mai 2019 à 21h**

Membres ayant participé à la téléconférence de 21h à 21h50 : Jean-Marie MEURANT, Olivier BROSSIER, Paul NGUYEN, Hervé LAPEYRE, Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES.
Excusé : Thomas KAPUSTA
Absent : Jérôme DEBRAIS

Il est constaté que 6 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division 1 :

- Journée 7 du 25/26 mai 2019.

Les rencontres de Division 1 sont homologuées.

Division 2 :

- Journée 6 du 25/26 mai 2019

Les rencontres de Division 2 - poule Nord - sont homologuées.
Les rencontres de Division 2 - poule Sud - sont homologuées
La rencontre Vallée du Gapeau vs Meyzieu D2D419 du 19 mai est homologuée.

FORFAIT

Le club des Patriots Paris déclare forfait pour les rencontres du 1er et 2 juin à Saint-Aubin de Médoc (rencontres D2C324 et D2C325).

Décision CNSB : Article 19.03.01 des RGES Baseball 2019 - Dans le cas de programme double un seul forfait est compté par journée que le club ait été déclaré forfait sur une ou les deux rencontres de la journée, néanmoins chaque rencontre se verra comptabilisée d'une défaite par pénalité. Dans tous les cas le retrait définitif du championnat est prononcé à l'issue du deuxième forfait, sauf en catégorie Jeunes

Encaissement de la moitié de la caution (annexe 2 des RGES Baseball 2019).
Deux fois 7-0 pour le club des Patriots de Paris.

AVERTISSEMENT ET AMENDES

- Clubs de La Vallée du Gapeau et Béziers : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match.

Décision CNSB : Amende de 2 x 10 € pour chaque club (annexe 2 art. 22.06.01 des RGES Baseball 2019).

- Montpellier2 : Non utilisation de la codification des rencontres

Décision CNSB : Amende de 2 x 5€ (annexe 2 art.41.02 des RGES baseball 2019).

- Expulsion pour Pierre CÉZARD, club de Metz, licence n°078189, match D1B0191

- Expulsion pour Yorfrank LOPEZ, club de Montigny-le-Bretonneux, licence n°105957, match D1B0194

- Expulsion pour Marcel THEOT, club des Patriots de Paris, licence n°084740, match D2C323

- Avertissement pour Nicolas FERREIRA ACCENTURA, club de Meyzieu licence n°106644, match D2D420.

CHAMPIONNATS REGIONAUX

ANNEXE.1.03
Application RGES 5.02.01.03
Préparée par la C.N.S.B. et Votée par le Comité Directeur des 24- 25 novembre 2018 ***CONDITIONS D'ENGAGEMENTS DIVISION 3***

A LIRE AVANT INSCRIPTION

POINT(S) DIVERS

- Lundi 3 juin la CNSB travaillera sur le calendrier des Playoffs et Playdowns pour anticiper les futurs déplacements des équipes (notamment pour la première journée) et répondre dans la mesure du possible, aux différents souhaits des équipes de Division 1.

- Demande de qualifications de joueurs :
Article *30.05.02 des RGES Baseball 2019 - La Commission Nationale Sportive Baseball peut, pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger ou de participation à des compétitions de niveau supérieur à l'étranger, qualifier une joueuse ou un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.04.01.01 des présents règlements.*

Décision CNSB :
Daniel PATRICE licence 085725 est qualifié pour jouer la phase finale dite « play-off » ou la phase de maintien dite « play-down » avec le club de Montigny-le-Bretonneux.

Eric MOORE licence 110707 est qualifié pour jouer la phase finale dite « play-off » ou la phase de maintien dite « play-down » avec le club du PUC.

- La commission a été saisie par plusieurs officiels, pour l'attitude de certains speakers officiels lors des rencontres de championnat de France. La CNSB demande aux Présidents des clubs d'être attentifs sur le rôle de speaker dans leurs enceintes.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE
DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du lundi 03 juin 2019 à 18 :00**

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h00 à 19h10 : Jean-Marie MEURANT, Olivier BROSSIER, Paul NGUYEN,Olivier DUBAUT, Stephen LESFARGUES.
Excusé : Thomas KAPUSTA, Hervé LAPEYRE
Absent : Jérôme DEBRAIS

Il est constaté que 5 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

DIVISION1 DIVISION 2 RAPPEL

EQUIPES RESERVES

Les équipes 2 ne peuvent utiliser en jeu simultanément plus de un joueur « appartenant à un championnat supérieur » (article 6 04 09 RGES)

Un joueur a joué une rencontre quand il figure sur la feuille de score (art 6 04 07)

Un joueur appartient à un championnat quand il a joué 1/3 des rencontres du championnat (saison régulière) (art 6 04 06)

En conséquence tous les joueurs ayant joué 7 rencontres en D1 appartiennent à ce championnat et l'on ne peut en utiliser qu'un seul simultanément en équipe 2

ELIGIBILITE PLAYOFFS/PLAYDOWNS

Pour être qualifié pour les PO/PD un joueur doit avoir été noté (présent) sur la feuille de match au moins 1/3 des rencontres de saison régulière (art 30 05 01) sauf dérogations art 30 05 02

Un joueur appartenant à l'équipe 2 (1/3 des rencontres de l'équipe 2 dans son championnat jouées - art 30 03 01) peut participer aux PO/PD de l'équipe 1 (art 30 07)

En conséquence un joueur ayant figuré 7 fois sur feuille de match D1 (sauf dérogations art 300502) est éligible pour participer aux PO/PD D1

AVERTISSEMENT ET AMENDES

- Expulsion pour Julien FACHAN, club de Montpellier, licence n°016772, match D2D425

RAPPEL CHAMPIONNATS REGIONAUX

ANNEXE.1.03
Application RGES 5.02.01.03
Préparée par la C.N.S.B. et Votée par le Comité Directeur des 24- 25 novembre 2018
CONDITIONS D'ENGAGEMENTS DIVISION 3

A LIRE AVANT INSCRIPTION

EN PIECES JOINTES CALENDRIERS D1 P/O ET P/D

Calendrier pour les phases finales répondant à plusieurs contraintes :

- Un classement pas encore définitif puisque La Rochelle et Metz sont encore en course pour la troisième place de leur poule.
- Des déplacements aussi courts que possibles pour la journée du 23 juin.
- Des contraintes liées à l'utilisation des terrains en raison du calendrier D2 déjà établi pour les équipes réserves (une seule rencontre serait à modifier)..
- Des alternances entre déplacements et club recevant (pas 3 déplacements d'affilée).
- Des demandes particulières de club acceptées par la commission.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 12 juin 2019 à 18h30**

Membres ayant participé à la téléconférence de 18h30 à 19h40 : Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Stephen LESFARGUES, Thomas KAPUSTA, Hervé LAPEYRE, Jérôme DEBRAIS
Excusé : Olivier DUBAUT, Olivier BROSSIER

Il est constaté que 6 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division 1 :

- Journée de réserve du 30 mai 2019
Les rencontres de Division 1 Savigny-sur-Orge vs Rouen sont homologuées.

- Journée 9 du 1er/2 juin 2019
Les rencontres de Division 1 sont homologuées.
Reste à jouer **Nice vs Sénart** reporté au 15/16 juin.

- Journée 10 du 8/9 juin 2019
Les rencontres de Division 1 sont homologuées.
Reste à jouer **Toulouse vs Rouen** et **Montigny vs PUC** reporté au 15/16 juin.

Division 2 :

- Journée 7 du 1er/ 2 juin 2019
Les rencontres de Division 2 sont homologuées à l'exception des rencontres Rouen 2 vs Bréal-sous-Montfort.

Décision CNSB :
- défaite par pénalité pour Rouen2 pour utilisation de 5 joueurs qualifiés en Division 1 sur la feuille de score pour la rencontre D2B226.
- défaite par pénalité pour Rouen2 pour utilisation de 4 joueurs qualifiés en Division 1 sur la feuille de score pour la rencontre D2B227.

RGES Baseball 2019 :
6.04.06 Un joueur est considéré comme appartenant à un championnat après avoir joué un tiers des rencontres officielles dans ce championnat, arrondi par défaut.

6.04.09 Une équipe de réserve ne peut utiliser en jeu simultanément plus d'un joueur appartenant à un championnat supérieur tel que défini à l'article 6.04.06 des présents règlements.

6.04.13 Toute infraction aux dispositions concernant les équipes de réserve définies au présent article 6.04 entraîne pour le club fautif une pénalité financière votée annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi qu'une défaite par pénalité.

Application de l'annexe 2 des RGES Baseball 2019 :
Infractions aux règles concernant les équipes réserves (6.04.13) 150 € par rencontre soit une amende de 300 € pour le club de Rouen.

ELIGIBILITE PLAYOFFS / PLAYDOWNS

Rappel des RGES Baseball 2019 :

30.03.01 Un joueur est considéré comme appartenant à un championnat après avoir joué un tiers des rencontres officielles dans ce championnat, arrondi par défaut.

30.03.02 Un joueur est considéré comme ayant joué une rencontre dès lors qu'il se trouve «En Jeu», c'est à dire dès l'instant où il figure sur la feuille de score soit en attaque soit en défense.

30.03.03 Les lanceurs de relève peuvent ne figurer que sur la feuille de match tant qu'ils ne sont pas en position de lanceur sur le terrain. Néanmoins, dans ce cas, leur présence sur le terrain est rendue nécessaire par les dispositions de l'article 22.04.01 des présents règlements.

30.04.01 Un joueur nouvellement licencié, bénéficiant d'un renouvellement extraordinaire ou muté après le 15 juin de l'année, ne peut être qualifié pour jouer les rencontres de la phase de classement, la phase de maintien, la phase finale et/ou les barrages d'un championnat de baseball cette année-là. Cette disposition ne s'applique pas aux championnats régionaux et départementaux, ni aux catégories jeunes.

30.04.02.01 Lorsqu'un lanceur titulaire d'une équipe se trouve dans l'incapacité de jouer la phase de classement et/ou la phase finale d'un championnat, à la suite d'une blessure ou pour cause de maladie grave, il peut être remplacé par un lanceur ne répondant pas aux dispositions des articles 30.03.01, 30.04.01 et 30.05.01 des présents règlements.

30.04.02.02 La constatation de l'état d'incapacité du lanceur titulaire ne peut être effectuée que par le médecin fédéral national, ou par tout autre médecin prévu au règlement médical de la fédération, dûment désigné par celui-ci.

30.04.02.03 Un lanceur devient titulaire pour son équipe lorsqu'il a lancé plus d'un quart des manches jouées lors de toutes les rencontres de la phase de qualification du championnat concerné.

30.04.02.04 Lorsqu'un lanceur titulaire d'une équipe revient de blessure ou de maladie grave et est réincorporé dans son équipe pour participer aux rencontres restantes de la phase de classement et/ou de la phase finale du championnat, le lanceur remplaçant prévu par les dispositions de l'article 30.04.02.01 ne peut plus participer au dit championnat.

30.05.01 Un joueur n'ayant pas été noté sur la feuille de match, au moins un tiers des rencontres d'un championnat de baseball donné (saison régulière) arrondi par défaut, ne peut être, sous réserve des dispositions de l'article 30.05.02 des présents règlements, qualifié pour jouer les phases de classement, de maintien, les phases finales et/ou les barrages de ce championnat de

baseball. Cette disposition ne s'applique pas aux championnats régionaux et départementaux, ni aux championnats des catégories jeunes.

30.05.02 La C.N.S.B ou, dans le cadre de leurs compétences, ses décentralisations régionales ou départementales, peuvent, après avis de la commission fédérale juridique, pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger ou de participation à des compétitions de niveau supérieur à l'étranger, qualifier un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.05.01 des présents règlements.

30.05.03 Les joueurs métropolitains ayant participé aux championnats organisés par la ligue calédonienne de baseball, softball et cricket ou par la ligue des Antilles et Guyane françaises, ne peuvent prétendre bénéficier des dispositions de l'article 30.05.02 concernant la participation à une compétition de niveau supérieur que pour les compétitions métropolitaines de Division 3.

30.06 Les rencontres jouées dans un autre championnat ne sont pas prises en considération pour la qualification aux phases finales et/ou aux barrages d'un championnat donné.

30.07 Des joueurs ne remplissant pas les conditions de l'article 30.05.01 des présents règlements mais appartenant à l'équipe réserve du même club sont autorisés à participer aux phases de classement, de maintien, aux phases finales et/ou aux barrages d'un championnat donné.

30.08 Les infractions aux règles de qualification, définies au présent article, sont sanctionnées par une amende par joueur non qualifié, dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi que par une défaite par pénalité pour le club fautif.

FORFAIT POUR LA J9 DIVISION 2

Le club de THIAIS déclare forfait pour le compte de la journée 9 du championnat de France de Division 2.

Décision CNSB : Article 19.03.01 des RGES Baseball 2019 - Dans le cas de programme double un seul forfait est compté par journée que le club ait été déclaré forfait sur une ou les deux rencontres de la journée, néanmoins chaque rencontre se verra comptabilisée d'une défaite par pénalité. Dans tous les cas le retrait définitif du championnat est prononcé à l'issue du deuxième forfait, sauf en catégorie Jeunes.

Encaissement de la moitié de la caution (annexe 2 des RGES Baseball 2019).
Deux fois 7-0 pour le club de Thiais.

EN PIECES JOINTES CALENDRIERS D1 PO ET PD

Prochaine réunion de la CNSB le mardi 18 juin à 21h.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 19 juin 2019 à 20h45**

Membres ayant participé à la téléconférence de 20h45 à 22h00 : Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Stephen LESFARGUES, Thomas KAPUSTA, Hervé LAPEYRE, Jérôme DEBRAIS, Olivier DUBAUT, Olivier BROSSIER

Il est constaté que 8 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division 1 :

- Journée de réserve du 16 Juin 2019

Clermont-Ferrand vs Valenciennes (report de la Journée 1 du 23/24 mars 2019)
Nice vs Sénart (report de la Journée 9 du 1er/2 juin 2019)
Toulouse vs Rouen et **Montigny vs PUC (**report de la Journée 10 du 8/9 juin 2019)

Les rencontres de Division 1 sont homologuées.

Division 2 :

- Journée 8 et 9 du 9 et 16 juin 2019
Les rencontres de Division 2 sont homologuées.

QUALIFICATION JOUEUR

- Demande de qualifications de joueurs :
Article 30.05.02 des RGES Baseball 2019 : La C.N.S.B ou, dans le cadre de leurs compétences, ses décentralisations régionales ou départementales, peuvent, après avis de la commission fédérale juridique, pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger ou de participation à des compétitions de niveau supérieur à l'étranger, qualifier un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.05.01 des présents règlements.

Décision CNSB :
Luke DURIS licence 088525 est qualifié pour jouer la phase finale dite « play-off » avec le club de Sénart.

.

- Dunkerque : 11 joueurs sur les feuilles de matches D2A134- et 35

Pour rappel, l'article 22.03.01 des RGES Baseball 2019 : La feuille de match devra comporter le nom de 12 joueurs au minimum en Division 1, Division 2, et Division 3.
L'article 22.03.02des RGES Baseball 2019 ; Le non-respect de cette obligation entraînera pour le club fautif une pénalité financière, par joueur manquant, définie annuellement par le comité directeur fédéral.

Décision CNSB : Amende de 500€ par feuille de match (annexe 2 des RGES Baseball 2019).

Pour rappel, non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (22.03.02) en D1 et D2 500 € (Par joueur manquant).

-PUC 2 : Non communication des résultats dès la fin des rencontres Championnats Nationaux.

Pour rappel, l'article 24.03 des RGES Baseball 2019 : Les résultats des rencontres sont à communiquer à la C.N.S.B ou la C.F Jeunes selon la catégorie concernée ou, dans le cadre de leurs compétences à leurs décentralisations régionales ou départementales, par le club vainqueur par courrier électronique dès la fin des rencontres, sous peine de pénalité financière définie annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré.

Décision CNSB : Amendes 160€ (annexe 2 des RGES Baseball 2019).

Pour rappel, Non communication des résultats dès la fin des rencontres Championnats Nationaux (24.03) 160 € (Par journée).

- Sénart : Remplissage incomplet ou incorrect des feuilles de matches D1B0204 et 05.

Pour rappel, l'article 22.06.01 des RGES Baseball 2019 : Le refus de fournir ou d'établir une liasse de feuille de match, ainsi qu'un remplissage incomplet ou incorrect de celle-ci, entraîne pour le club fautif des pénalités financières définies annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré ainsi qu'une défaite par pénalité de l'équipe fautive.

Décision CNSB : Amende de 2 x 10 € (annexe 2 des RGES Baseball 2019).

Pour rappel, Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (22.06.01) 10 € (Par feuille).

- Bréal-Sous-Montfort : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match D2A234.

Pour rappel, l'article 22.06.01 des RGES Baseball 2019 : Le refus de fournir ou d'établir une liasse de feuille de match, ainsi qu'un remplissage incomplet ou incorrect de celle-ci, entraîne pour le club fautif des pénalités financières définies annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré ainsi qu'une défaite par pénalité de l'équipe fautive.

Décision CNSB : Amende de 10 € (annexe 2 des RGES Baseball 2019).

Pour rappel, Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (22.06.01) 10 € (Par feuille).

- Montpellier 2 : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match D2D423.

Pour rappel, l'article 22.06.01 des RGES Baseball 2019 : Le refus de fournir ou d'établir une liasse de feuille de match, ainsi qu'un remplissage incomplet ou incorrect de celle-ci, entraîne pour le club fautif des pénalités financières définies annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré ainsi qu'une défaite par pénalité de l'équipe fautive.

Décision CNSB : Amende de 10 € (annexe 2 des RGES Baseball 2019).

Pour rappel, Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (22.06.01) 10 € (Par feuille).

- Expulsion pour Thibaut LORIENNE, club de Clermont-Ferrand, licence n°032019, match D1A0103.

- Expulsion pour Sébastien DUCHOSSOY, club de Rouen 2, licence n°017879, match D2B232.

- Expulsion pour Hadrien GROSJEAN, du club de Valenciennes, licence n°029712, match D1A013, convocation devant la commission fédérale de discipline.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE OU D'HORAIRE

Division 1

Valenciennes vs Nice	Date et horaires initiaux :	23 juin à 11h et 14h
	Date et horaire proposé :	22 juin à 17h
	Date et horaire proposé :	23 juin à 11h

Décision CNSB : Accord CNSB (club requérant Valenciennes)

Toulouse vs Metz	Date et horaires initiaux :	23 juin à 11h et 14h
	Date et horaires proposés :	23 juin à 10h30 et 13h30

Décision CNSB : Accord CNSB (club requérant Metz)

JOUEURS QUALIFIES POUR LES PLAYOFFS DIVISION1

Documents en pièces jointes

Prochaine réunion de la CNSB le mardi 26 juin à 21h.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 26 juin 2019 à 21h**

Membres ayant participé à la téléconférence de 21h à 21h45 : Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Stephen LESFARGUES, Hervé LAPEYRE.

Excusé : Thomas KAPUSTA, Jérôme DEBRAIS, Olivier DUBAUT, Olivier BROSSIER.

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division 1 :

- Journée 1 des Play-offs du 23 juin 2019

Les rencontres de Division 1 Play-offs sont homologuées.

- Journée 1 des Play-downs du 23 juin 2019

Les rencontres de Division 1 Play-downs sont homologuées.

Division 2 :

- Journée 10 du 23 juin 2019

Les rencontres de Division 2 sont homologuées.

AVERTISSEMENT EXPULSION AMENDES

➢ **Bréal-sous-Montfort : avertissement aux bancs de Bréal-sous-Montfort.**

➢ **Rouen 2 : avertissement aux bancs de Rouen2.**

➢ **Expulsion pour Pierre MONBEIG,** club du Paris UC 2, licence n°034146, match D2B237

➢ **Expulsion pour Alexander PERDOMO,** club de Sénart, licence n°098538, match D1POF04.

➢ **Paris Patriots : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match D2C337**
Pour rappel, l'article 22.06.01 des RGES Baseball 2019 : Le refus de fournir ou d'établir une liasse de feuille de match, ainsi qu'un remplissage incomplet ou incorrect de celle-ci, entraîne pour le club fautif des pénalités financières définies annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré ainsi qu'une défaite par pénalité de l'équipe fautive.

Décision CNSB : Amende de 10 € (annexe 2 des RGES Baseball 2019).

➢ **Vallée du Gapeau : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match D2D436**
Pour rappel, l'article 22.06.01 des RGES Baseball 2019 : Le refus de fournir ou d'établir une liasse de feuille de match, ainsi qu'un remplissage incomplet ou incorrect de celle-ci, entraîne pour le club fautif des pénalités financières définies annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré ainsi qu'une défaite par pénalité de l'équipe fautive.

Décision CNSB : Amende de 10 € (annexe 2 des RGES Baseball 2019).

➢ **Montpellier 2 : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match D2D423**
Pour rappel, l'article 22.06.01 des RGES Baseball 2019 : Le refus de fournir ou d'établir une liasse de feuille de match, ainsi qu'un remplissage incomplet ou incorrect de celle-ci, entraîne pour le club fautif des pénalités financières définies annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré ainsi qu'une défaite par pénalité de l'équipe fautive.

Décision CNSB : Amende de 10 € (annexe 2 des RGES Baseball 2019).

➢ **Eysines : lors des rencontres Eysines vs Thiais utilisation de balles de match non officielles sur les rencontres D2C338 et D2C339**
Pour rappel :
L'article 42.02.03 des RGES Baseball 2019 : Lors d'une rencontre de championnat, le club recevant ne peut changer de marque ou de référence de balle en cours du jeu.
L'article 42.03 des RGES Baseball 2019 : Le refus par le club recevant de fournir des balles officielles agréées par la fédération ; la fourniture d'un nombre de balles officielles agréées insuffisant ; ou la fourniture de balles officielles non agréées ou non officielles entraîne une défaite par pénalité pour le club fautif.

Décision CNSB : Défaites par pénalité pour le club d'Eysines (annexe 2 des RGES Baseball 2019 « BALLES (42.03) »).

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE OU D'HORAIRE

Division 1

Toulouse vs Paris UC	Date et horaires initiaux :	14 juillet 11h00 et 14h00
	Date et horaire proposé :	13 juillet à 16h30
	Date et horaire proposé :	14 juillet à 10h30

Décision CNSB : Accord CNSB (club requérant Paris UC)

REPORT DE RENCONTRE

Division 2

Bréal-sous-Montfort vs Montigny-le-Bretonneux 2, D2B231 non joué pour rain-out le 9 juin 2019, la rencontre est reportée au 21 juillet 2019 (journée de réserve).

Rouen2 vs Paris U.C 2 du 6/7 juillet matches D2B240 et D2B241 sont reportés au 20/21 Juillet 2019

Prochaine réunion de la CNSB le mercredi 10 juillet à 21h.

Pour la CNSB Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mardi 9 juillet 2019 à 19h**

Membres ayant participé à la téléconférence de 19h00 à 20h10 : Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Stephen LESFARGUES, Hervé LAPEYRE, Thomas KAPUSTA, Olivier BROSSIER, Jérôme DEBRAIS

Excusé : Olivier DUBAUT

Il est constaté que 7 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division 1 :

- Journée 2 des Play-offs du 6 et 7 juillet 2019

Les rencontres de Division 1 Play-offs sont homologuées.

- Journée 2 des Play-downs du 6 et 7 juillet 2019

Les rencontres de Division 1 Play-downs sont homologuées.

Division 2 :

- Journée 11 du 6 et 7 juillet 2019

Les rencontres de Division 2 sont homologuées.

AVERTISSEMENT EXPULSION AMENDES

➢ **Dunkerque : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match D2A143**
Pour rappel, l'article 22.06.01 des RGES Baseball 2019 : Le refus de fournir ou d'établir une liasse de feuille de match, ainsi qu'un remplissage incomplet ou incorrect de celle-ci, entraîne pour le club fautif des pénalités financières définies annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré ainsi qu'une défaite par pénalité de l'équipe fautive.

Décision CNSB : Amende de 10 € (annexe 2 des RGES Baseball 2019).

➢ **PUC1 et Ronchin :**
Pour rappel, l'article 22.01.01 des RGES Baseball 2019 : ***La feuille de match du modèle fédéral officiel***, *présentée sous forme d'une liasse auto imprimante de trois exemplaires, est fournie par le club recevant. L'arbitre en chef a la responsabilité de faire remplir la liasse entière par les managers des 2 clubs qui doivent la remettre au moins 20 minutes avant le début de la rencontre à l'arbitre en chef.*

Décision CNSB : Avertissement

➢ **Nice vs Toulouse** : seulement 10 joueurs sur la feuille de match de Toulouse
Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (22.03.02) en Division 1
22.03.01 La feuille de match devra comporter le nom de 12 joueurs au minimum en Division 1, Division 2, et Division 3.

Décision CNSB : Amende de 1000 € (annexe 2 des RGES Baseball 2019).

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE OU D'HORAIRE

Division 1

Sénart vs Rouen	Date et horaires initiaux :	14 juillet à 11h00 et 14h00
	Date et horaire proposé :	13 juillet à 20h00
	Date et horaire proposé :	14 juillet à 12h00

Décision CNSB : Accord CNSB

Rouen vs Sénart	Date et horaires initiaux :	4 août à 11h00 et 14h00
	Date et horaire proposé :	3 août à 17h30
	Date et horaire proposé :	4 août à 11h00

Décision CNSB : Accord CNSB

Nice vs Valenciennes	Date et horaires initiaux :	21 juillet 11h00 et 14h00
	Date et horaire proposé :	20 juillet à 16h00
	Date et horaire proposé :	21 juillet à 11h00

Décision CNSB : Accord CNSB (club requérant Nice)

Division2

Montigny2 vs Rouen2	Date et horaires initiaux :	14 juillet 11h00 et 14h00
	Date et horaire proposé :	13 juillet à 11h00 et 14h00

Décision CNSB : Accord CNSB (club requérant Montigny-le-Bretonneux)

ELIGIBILITE PLAYOFFS / PLAYDOWNS

Demande de qualifications de joueurs :

Article *30.05.02 des RGES Baseball 2019 - La Commission Nationale Sportive Baseball peut, pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger ou de participation à des compétitions de niveau supérieur à l'étranger, qualifier une joueuse ou un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.04.01.01 des présents règlements.*

Décision CNSB : Fred-Antoine FORTE, licence 094758 est qualifié pour jouer la phase de maintien dite « Play-downs » avec le club de du PUC.

QUALIFICATION DIVISION 3

Les clubs suivants sont qualifiés pour la Division3 2019

Valenciennes2, Lunéville, Sénart3, La Guerche de Bretagne, Les Andelys, Savigny-sur-Orge2, Fenay, Joué les Tours, Gif-sur-Yvette, Perpignan, Anglet, Clermont-Ferrand2.

Prochaine réunion de la CNSB le mercredi 17 juillet à 21h.

Pour la CNSB Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 17 juillet 2019 à 20h45**

Membres ayant participé à la téléconférence de 20h45 à 21h30 : Jean-Marie MEURANT, Thomas KAPUSTA,Paul NGUYEN, Jérôme DEBRAIS ,Olivier DUBAUT

Excusés :Olivier BROSSIER, Stephen LESFARGUES, Hervé LAPEYRE,

Il est constaté que 5 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division 1 :

Journée 3 des playoffs du 13 et 14 juillet 2019
Les matches sont homologués

Journée 3 des playdowns du 13 et 14 juillet 2019
Les matches sont homologués

Division 2

- Journée 12 du 1 3 et 14 juillet 2019
  Les matches sont homologués

AVERTISSEMENT EXPULSION AMENDES

.
Le club de la **Vallée du Gapeau** forfait matches D2D446 et D2D447

19.03.01 Dans le cas de programme double un seul forfait est compté par journée que le club ait été déclaré forfait sur une ou les deux rencontres de la journée, néanmoins chaque rencontre se verra comptabilisée d'une défaite par pénalité. Dans tous les cas le retrait définitif du championnat est prononcé à l'issue du deuxième forfait, sauf en catégorie Jeunes.

FORFAITS (19.02) Championnats Nationaux (phases qualification, classement, finales, barrages) 50% Caution par journée

Décision C.N.S.B : encaissement de 50% de la caution

Les matches non joués pour cause de « rain out » Ermont vs Ronchin match D2A119 et Bréal sous Montfort vs Montigny match D1B231 ne seront pas reportés puisque les résultats n'influeraient en aucune façon sur les classements.

Le club d'Eysines forfait matches D2C346 et D2C347

19.03.01 Dans le cas de programme double un seul forfait est compté par journée que le club ait été déclaré forfait sur une ou les deux rencontres de la journée, néanmoins chaque rencontre se verra comptabilisée d'une défaite par pénalité. Dans tous les cas le retrait définitif du championnat est prononcé à l'issue du deuxième forfait, sauf en catégorie Jeunes.

FORFAITS (19.02) Championnats Nationaux (phases qualification, classement, finales, barrages) 50% Caution par journée

Décision C.N.S.B : encaissement de 50% de la caution

Le club de **Toulouse forfait matches D1PD19 et D1PD20 du 21 juillet 2019**

19.03.01 Dans le cas de programme double un seul forfait est compté par journée que le club ait été déclaré forfait sur une ou les deux rencontres de la journée, néanmoins chaque rencontre se verra comptabilisée d'une défaite par pénalité. Dans tous les cas le retrait définitif du championnat est prononcé à l'issue du deuxième forfait, sauf en catégorie Jeunes.

FORFAITS (19.02) Championnats Nationaux (phases qualification, classement, finales, barrages) 50% Caution par journée

Décision C.N.S.B : encaissement de 50% de la caution

***PUC2 :** matches D1B0245 Remplissage incomplet ou incorrect des feuilles de match. (annexe 2 art. 22.06.01 des RGES Baseball 2019).*
***Décision C.N.S.B** : Amende de 10 €*

BREAL SOUS MONTFORT : match D2A245 Remplissage incomplet ou incorrect des feuilles de match. (annexe 2 art. 22.06.01 des RGES Baseball 2019).
***Décision C.N.S.B** : Amende de 10€*

- Expulsion pour Matt DENEAU ,club de Clermont-Ferrand licence 110436 match D1PD015

- Expulsion pour Gilberto BERRY RIVERA , club de Clermont-Ferrand licence 105876 match D1PD015

- Expulsion pour Matthieu BRELLE-ANDRADE, du club de Sénart licence 005708 match D1POF13

- Expulsion pour Bastien DAGNEAU, du club de ROUEN licence 025322 match D1POF13

Expulsion pour Alban PAROIS , du club de Valenciennes licence 010627 match D1PD13

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE OU D'HORAIRE

Division 1

PUC vs TOULOUSE Date et horaires initiaux : 04 août 11h00 et 14h00
Avancé à la date et horaires proposés : 03 août 17h00 le 04 août à 10h30

Décision CNSB : Accord C.N.S.B (club requérant TOULOUSE)

COMMUNICATION DU PRESIDENT DIDIER SEMINET (Copie)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suite aux différents événements survenus ces dernières semaines sur les terrains de baseball et softball français, la Fédération Française de Baseball et Softball tient à rappeler à chacune et chacun les règles de savoir-être et de vie en collectivité.
Les propos sexistes, homophobes et toutes autres insultes envers les officiels ou entre licenciés ne sont pas tolérables. Au sein de nos pratiques comme en société, l'épanouissement ne peut être atteint qu'au travers d'une conduite irréprochable de chacun et d'un strict respect des règles et de la loi.

La Fédération se réserve le droit de se porter « partie civile » si un/une licencié(e) devait porter une affaire devant les tribunaux.
Il est primordial que les dirigeants des ligues, comités et clubs rappellent ces principes de bonne conduite et de vivre ensemble à leurs licenciés afin que les pratiquants et ceux qui leur permettent de jouer au quotidien puissent vivre leur passion dans un climat propice au développement personnel et au partage collectif.

Comptant sur l'implication de toutes et tous afin de contribuer à un climat apaisé sur nos terrains, je vous souhaite un très bel été.

Didier Seminet
Président

La Fédération Française de Baseball et Softball est l'instance gérant l'organisation et le développement de la pratique du baseball et du softball en France.
Contact :
FFBS / contact@ffbs.fr – 01 44 96 89 30 – www.ffbs.fr

En fin de semaine Play-off et Play-Down D2 seront en ligne sur stats.ffbs.fr

Prochaine réunion de la CNSB le mercredi 24 juillet à 21h.

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 24 juillet 2019 à 20h40**

Membres ayant participé à la téléconférence de 20h40 à 21h 20 : Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Hervé LAPEYRE, Olivier BROSSIER.

Excusés : Stephen LESFARGUES, Hervé LAPEYRE, Olivier DUBAUT, Jérôme DEBRAIS Thomas KAPUSTA,

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division 1 :

Journée 3 des play-off du 20 et 21 juillet 2019
Les matches sont homologués

Journée 3 des play-down du 20 et 21 juillet 2019
Les matches sont homologués

Division 2 Play-off et Play-Down à jour sur le stats.ffbs.fr

.

Les calendriers

AVERTISSEMENT EXPULSION AMENDES

Avertissement au banc du club de Savigny match D1POF23

DIVISION 3

Encore quelques retardataires pour la constitution des dossiers d'engagement, veuillez faire le nécessaire au plus vite.
Le roster de votre équipe devra nous parvenir au plus tard le 30 août.

ANNEXE.1.03
Application RGES 5.02.01.03
Préparée par la C.N.S.B. et Votée par le Comité Directeur des 24- 25 novembre 2018

Présenter le roster de 12 joueurs minimum pour l'équipe de Division 3.

Prochaine réunion de la C.N.S.B le mercredi 7 Août **à 21 heures**

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE
DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du jeudi 08 août 2019 à 20h50**

Membres ayant participé à la téléconférence de 20h50 à 21h40 : Jean-Marie MEURANT, Thomas KAPUSTA, Paul NGUYEN, Olivier DUBAUT, Hervé LAPEYRE.

Excusés : Olivier BROSSIER, Stephen LESFARGUES, Jérôme DEBRAIS.

Il est constaté que 5 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division 1 :
Journée 5 et 6 des play-offs du 27/ 28 juillet et 3 /4 août 2019
Les matches sont homologués

Journée 5 et 6 des playdowns du 27 et 28 juillet et 3 / 4 août 2019
Les matches sont homologués

HORAIRES FINALE DIVISION 1

SENART : 17 août **match 1** à 20h00 et 18 août **match 2** à 12h00
commissaire technique Mr Emmanuel Dubaut

ROUEN : 24 août **match 3** à 15h00 et 25 août **match 4** à 11h00 **match 5** si nécessaire en suivant.
Commissaire technique à déterminer

LE SITE http://www.stats.ffbs.fr/2019/ EST ACTUALISE

DIVISION 2 :

Play Off les rencontres sont programmées pour le samedi à 16 h00 et pour le dimanche aux horaires habituels 11H00 et en suivant si nécessaire.
Le club organisateur est home team le premier match, visiteur le second et home team si troisième match.
Les balles sont fournies par le club recevant, il sera également chargé du scorage des rencontres.

Play Down : L'équipe qui reçoit est home team au premier match, l'équipe visiteuse est home team au deuxième match.
Les balles sont fournies par le club recevant, il sera également chargé du scorage des rencontres.

AVERTISSEMENT EXPULSION AMENDES

Match Nice – Clermont matches D2PD33 et D2PD34 du 3 / 4 août 2019 forfait du club de Clermont-Ferrand défaite 7-0 7-0 encaissement 50% de la caution

Prochaine réunion de la CNSB le mercredi 21 août à 21 h

Pour la C.N.S.B
Jean-Marie Meurant

Président

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du lundi 26 août 2019 à 21 Heures**

Membres ayant participé à la téléconférence de 21heures à 21h30 : Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Olivier DUBAUT, Hervé LAPEYRE, Stephen LESFARGUES.

Excusés : Thomas KAPUSTA

Il est constaté que 5 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division2 :

Journée des quart de finale du 24 et 25 Août 2019
Les matches sont homologués

Défaite par pénalité pour le club de Montpellier2 sur le match 3 de la série match D2POOFF09 pour : utilisation d'un receveur de 16 ans durant 6.1 innings alors qu'il avait été dans la même position de receveur sur le premier match de la série avec une présence de 9 innings

- Article 8.03 des RGES Baseball : La commission fédérale jeunes prépare chaque année des fascicules de règlements des championnats jeunes qui, une fois votés par le comité directeur fédéral, sont annexés aux présents RGES en annexes 9, 10, 11 et 12.

- Article 30.02. 03 des RGES Baseball : Lorsqu'un joueur jeune pratique dans deux catégories différentes au sein du même club, 9U et 12U, 12U et 15U, 15U et 18U ou 18U et 19 ans et plus, il peut participer aux différentes rencontres s'il respecte les quotas définis pour les lanceurs et receveurs indiqués dans les règlements de championnats jeunes annexés aux présents R.G.E.S en annexe 9, 10, 11 et 12.

- Article 30.08 des RGES Baseball : Les infractions aux règles de qualification, définies au présent article, sont sanctionnées par une amende par joueur non qualifié, dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi que par une défaite par pénalité pour le club fautif.

- ANNEXE 9 Application RGES Article 8.03 Préparée par la C.F.J. et Votée par le Comité Directeur des 24 et 25 novembre 2018 Règlement Particulier du Championnat 18U
Les receveurs des catégories « jeunes » sont soumis à des quotas maximum de manche à ce poste par période. Le nombre de manches jouées par un joueur 18U à la position de receveur est de 9 sur 24 heures et de 18 sur 72 heures.
Un receveur ayant atteint son quota maximum de manches à ce poste ne peut plus jouer au poste de lanceur le même jour. Les règles de protection de joueurs 18U à la position de lanceur ou de receveur sont applicables lorsqu'un tel joueur évolue dans un championnat 19 ans et plus, quel que soit le niveau.

- ANNEXE 2 Application RGES 5.03 Votée par les Comités Directeurs des 19.02.06, 09.09.06, 02.03.08, 01.02.09, 24.04.10, 24.09.11, 03.12.11, 18.02.12, 15.12.12, 17.01.15, 12.12.15, 08.10.16, 10.12.16, 27.01.17, 24.11.18 et 15.06.19 ANNEXE FINANCIERE (PENALITES ET SANCTIONS)

JOUEURS Utilisation de joueur non qualifié (30.08) 150 € (Par rencontre et joueur)

DECISION C.N.S.B. : forfait du club fautif pour infraction aux règles de qualification pour un joueur 18U en position de receveur. (150€)
Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (22.03.02) (500 € Par joueur manquant)

HORAIRES DEMI-FINALE DIVISION 2

SENART2 –ROUEN2 - 31 Août **match1** à 15heures 1er Septembre **match 2** à 11h00 match3 si nécessaire en suivant.

SAINT AUBIN DE MEDOC - BEZIERS - 31 Août **match1** à 15heures 1er Septembre **match 2** à 11h00, match3 si nécessaire en suivant.

Les rencontres sont programmées pour le samedi à 15 h00 et pour le dimanche aux horaires habituels 11H00 et en suivant si nécessaire.
Le club organisateur est home team le premier match, visiteur le second et home team si troisième match.
Les balles sont fournies par le club recevant, il sera également chargé du scorage des rencontres.

PRE-GAME CONSIGNES

Feuille de match :

Lorsqu'un commissaire technique est nommé pour les rencontres des phases finales d'un championnat donné, la feuille de match officielle doit être dument remplie et donnée au commissaire de la rencontre 1 heure 30 avant quelle ne débute.

22.02 La feuille de match est sous la responsabilité de l'arbitre en chef ou du commissaire technique désigné pour la rencontre pendant toute la durée de la rencontre.

ROSTER *:*

Les équipes doivent fournir une copie du ***Iroster****, à remettre au commissaire technique 1h 30 avant le début de la première rencontre.*

Règles de baseball

ABRI DES JOUEURS *(banc des joueurs, bench, dugout) : Endroit réservé aux joueurs, remplaçants, coachs, manager ou autres membres en uniforme d'une équipe quand ils ne participent pas au jeu proprement dit.*

PRE-GAME :	***Samedi 31 Août***	***Dimanche 1er Septembre***
13:00 - 13 :40	***batting practice >Home team***	***9:00 – 9:40 > Home team***
13 :40 - 14 :20	***batting practice >Visiteur***	***9:40 – 10 :20 >Visiteur***
14 :20 - 14 30	***infield practice > Home team***	***10:20 – 10 :30 >Home team***
14:30 - 14 :40	***infield practice >Visiteur***	***10 :30 – 10 :40 >Visiteur***

14:40 - 14:50 Remise en état du terrain 10:40 – 10 :50

14h50 et 10:50 PRESENTATION DES EQUIPES

Il sera procédé à la présentation des équipes : énumération des joueurs du line-up de l'équipe visiteuse puis du reste de l'équipe, ils s'aligneront le long des lignes de fall de 3ème base l'équipe locale en ligne de fall 1ère base.

L'équipe Home team occupera son dugout habituel lorsqu'elle évolue à domicile et durant toute la série .

Le line-up devra être déposé à la table de scorage au moins 1h avant le début de la rencontre. Il donnera les noms, prénoms, n° d'uniforme, positions sur le terrain.

Le scoreur (euse) officiel doit avoir une copie de la liste approuvée de chaque équipe. Le line-up officiel sera donné à l'arbitre en chef lors de la réunion des coaches juste avant le début du match. Une copie doit être donnée au scoreur officiel et au commissaire technique en charge de la rencontre.

« Je ne joue pas contre une équipe en particulier. Je joue pour me battre contre l'idée de perdre. »
Eric Cantona

LA C.N.S.B

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mardi 03 septembre 2019 à 19 Heures**

Membres ayant participé à la téléconférence de 19H00 à 19h45 : Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Hervé LAPEYRE, Stephen LESFARGUES,

Excusés : Olivier DUBAUT, Olivier BROSSIER, Jérôme DEBRAIS. Thomas KAPUSTA

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

Division 2 :

- ½ finales du 31 août et 1er septembre
Les rencontres de Division 2 sont homologuées.

FORFAIT ET RENONCEMENT

➢ Par courriel du mercredi 28 août le club de la Vallée du Gapeau nous informe de son renoncement à la participation des Play-downs de Division 2.

Pour rappel, l'article 19.07.02 des RGES Baseball 2019 : *En cas de renoncement volontaire ou involontaire, d'une équipe pendant les phases de classement, les phases de maintien, les barrages ou les phases finales, elle est sanctionnée d'un forfait général, ses cautions sont encaissées, elle perd ses droits éventuels de promotion au championnat de niveau supérieur, mais elle conserve ses droits de participation au championnat de son niveau pour la saison suivante, à moins qu'elle soit en position d'être reléguée.*

PHASE DE MAINTIEN DITE « PLAYDOWN » DIVISION 2

Pour rappel, l'annexe 3.01 en application des RGES 16.02 sur les formules sportives 2019 :

Phase de maintien dite « playdown » :
- 2 poules de maintien (3èmes et 4èmes des poules de la saison régulière) : 3 journées en programme double de 2 fois 7 manches ; les résultats de la saison régulière n'étant pas pris en compte.

Droits sportifs :
Les deux derniers des 2 poules de maintien descendent en Régionale 1.

DATES & HORAIRES FINALE DIVISION 2

Saint-Aubin de Médoc vs Sénart2
Dates et horaires : 14 septembre à 15h00 (Match 1)
15 septembre à 11h00 (Match 2)

Commissaire technique : Jean-Marie MEURANT

Sénart2 vs Saint-Aubin de Médoc
Dates et horaires : 21 septembre à 15h00 (Match 3)
22 septembre à 11h00 (Match 4 si nécessaire)
22 septembre en suivant (Match 5 si nécessaire)

Commissaire technique : Paul NGUYEN

Pour rappel, les droits sportifs :
Le Champion de Division 2 est qualifié pour le barrage contre le 12ème de la Division 1 (6ème de la poule de maintien de la Division 1).

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE OU INVERSION

Division2

Montigny2 vs Ermont Date et horaires initiaux : 22 septembre à 11h00 et 14h00
Date et horaires proposés : 29 septembre à 11h00 et 14h00

Décision CNSB : Accord CNSB (club requérant Montigny-le-Bretonneux)

Division3

Sénart3 vs Lunéville Date et horaire initial : 7 septembre à 15h00
Date et horaire proposé : 7 septembre à 17h00

Décision CNSB : Accord CNSB (club requérant Lunéville)

PROCHAINE REUNION MERCREDI 11 SEPTEMBRE 19 HEURES

Jean-Marie Meurant
Président CNSB

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB) **Président** : Jean-Marie MEURANT

Objet : **Compte-rendu de la réunion Skype du mercredi 11 septembre 2019 à 19 Heures**

Membres ayant participé à la téléconférence de 19h00 heures à 19h50 : Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Thomas KAPUSTA, Hervé LAPEYRE.

Excusés : Olivier DUBAUT ,Stephen LESFARGUES.

Il est constaté que 4 membres étant présents, la CNSB peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

HOMOLOGATION DES RENCONTRES DIVISION 2

Division2 :

Homologation des journées Play-down du 8 septembre

AVERTISSEMENTS ET AMENDES

Ermont-Bréal sous Montfort : *match D2D408 Remplissage incomplet ou incorrect des feuilles de match. (annexe 2 art. 22.06.01 des RGES Baseball 2019).*

***Décision C.N.S.B** : Amende de 10 €*

SANCTIONS

Expulsion : Christophe Lévesque n° de licence 016878 club de Meyzieu match D2PD008 du 08/09/2019 (inscrit cahier des sanctions)

Saisine, au sens de l'article 15 du Règlement Disciplinaire, en vue de l'engagement de poursuites disciplinaires à l'encontre de :

- Christophe LEVEQUE (licence 16878), manager de l'équipe de MEYZIEU expulsé lors de la rencontre ;

- Bastien LEVEQUE, licencié sous le N° 84349 au club de MEYZIEU (extension de licence au Club de SAVIGNY SUR ORGE), spectateur de la rencontre.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE OU INVERSION

Division 2

BREAL/MONTFORT vs DUNKERQUE Date et horaires initiaux 22 septembre à 11h00 et 14h00 à Bréal sous Montfort

Aux mêmes dates et horaires à La Guerche de Bretagne

Décision CNSB : Accord C.N.S.B (club requérant Bréal sous Montfort)

HOMOLOGATION DES RENCONTRES DIVISION 3

Journée 1ère du 31 aout et 1er septembre 2019
Les matches sont homologués

Valenciennes – Lunéville *match D32203 Remplissage incomplet ou incorrect des feuilles de match. (annexe 2 art. 22.06.01 des RGES Baseball 2019).*

***Décision C.N.S.B** : Amende de 10 €*

Défaite par pénalité pour le club de Savigny sur Orge2 sur le match D31101 du plateau des Andelys, pour l'utilisation d'un receveur de 17 ans durant 7 innings alors qu'il avait été dans la même position de receveur sur le premier match de la série avec une présence de 5 innings

Article 8.03 des RGES Baseball : La commission fédérale jeunes prépare chaque année des fascicules de règlements des championnats jeunes qui, une fois votés par le comité directeur fédéral, sont annexés aux présents RGES en annexes 9, 10, 11 et 12.

Article 30.02. 03 des RGES Baseball : Lorsqu'un joueur jeune pratique dans deux catégories différentes au sein du même club, 9U et 12U, 12U et 15U, 15U et 18U ou 18U et 19 ans et plus, il peut participer aux différentes rencontres s'il respecte les quotas définis pour les lanceurs et receveurs indiqués dans les règlements de championnats jeunes annexés aux présents R.G.E.S en annexe 9, 10, 11 et 12.

Article 30.08 des RGES Baseball : Les infractions aux règles de qualification, définies au présent article, sont sanctionnées par une amende par joueur non qualifié, dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi que par une défaite par pénalité pour le club fautif.

ANNEXE 9 Application RGES Article 8.03 Préparée par la C.F.J. et Votée par le Comité Directeur des 24 et 25 novembre 2018 Règlement Particulier du Championnat 18U
Les receveurs des catégories « jeunes » sont soumis à des quotas maximum de manche à ce poste par période. Le nombre de manches jouées par un joueur 18U à la position de receveur est de 9 sur 24 heures et de 18 sur 72 heures.
Un receveur ayant atteint son quota maximum de manches à ce poste ne peut plus jouer au poste de lanceur le même jour. Les règles de protection de joueurs 18U à la position de lanceur ou de receveur sont applicables lorsqu'un tel joueur évolue dans un championnat 19 ans et plus, quel que soit le niveau.

ANNEXE 2 Application RGES 5.03 Votée par les Comités Directeurs des 19.02.06, 09.09.06, 02.03.08, 01.02.09, 24.04.10, 24.09.11, 03.12.11, 18.02.12, 15.12.12, 17.01.15, 12.12.15,

08.10.16, 10.12.16, 27.01.17, 24.11.18 et 15.06.19 ANNEXE FINANCIERE (PENALITES ET SANCTIONS)

JOUEURS/ Utilisation de joueur non qualifié (30.08) 150 € (Par rencontre et joueur)

DECISION C.N.S.B. : défaite par pénalité du club Savigny sur Orge pour infraction aux règles de qualification pour un joueur 18U en position de receveur. (150€)

INFOS

POUR INFORMATION LE CLUB DE MONTIGNY LE BRETONNEUX S'EST POSITIONNE POUR L'ORGANISATION DU FINAL FOUR DE D3

NOUS OUVRONS L'APPEL A CANDIDATURE A D'AUTRES CLUBS QUI LE SOUHAITERAIENT .DATE LIMITE LE MERCREDI 18 SEPTEMBRE AVANT 19 HEURES.

HORAIRES FINALE DIVISION 2

SAINT AUBIN DE MEDOC-SENART2 - 14 septembre **match1** à 16 heures 15 Septembre **match 2** à 11h00 .

Commissaire technique : Jean-Marie Meurant

SENART2-SAINT AUBIN DE MEDOC **-** 21 septembre **match3** à 18heures 22 septembre **match 4** à 11h00, match5 si nécessaire en suivant.
Commissaire technique : Paul Nguyen

Le club organisateur est home team le premier week end, le second weekend le club organisateur est home team pour le 3ème et 4ème matches si match 5 tirage au sort pour déterminer l'équipe home team par le commissaire technique.

PROCHAINE REUNION MERCREDI 18 SEPTEMBRE 19 HEURES

LA C.N.S.B